

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Version 1.0

Date d'impression 18.06.2018

Date de révision 29.09.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM
Nom de la substance : acide oxalique dihydraté
No.-Index : 607-006-00-8
No.-CAS : 6153-56-6
No.-CE : 205-634-3
No. enr. REACH EU : 01-2119534576-33-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Dermale)	Catégorie 4	---	H312
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

	P280	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
Intervention	: P302 + P352 + P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Elimination	: P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide oxalique dihydraté

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acide oxalique dihydraté				
No.-Index	: 607-006-00-8	>= 98 - <= 100	Acute Tox.4	H312
No.-CAS	: 6153-56-6		Acute Tox.4	H302
No.-CE	: 205-634-3		Eye Dam.1	H318
No. enr. REACH EU	: 01-2119534576-33-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO2.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
---	---

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans le conteneur d'origine.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage appropriés	: Polyéthylène

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 4,03 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 2,29 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau	: 0,69 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 1,14 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau	: 0,35 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme,	: 1,14 mg/kg p.c./jour

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Ingestion

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,1622 mg/l
Eau de mer	:	0,01622 mg/l
Libérations intermittentes	:	1,622 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m³
Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

1 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Filtre à particules:P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,11 mm

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : > 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : > 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : > 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : > 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : cristallin(e)
Couleur : incolore à blanc
Odeur : inodore
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 0,7 (50 g/l) ; 1 (10 g/l ; 20 °C)

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Point/intervalle de fusion	: env. 102 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 149 - 160 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 1 hPa (25 °C) 22 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: 0,81
Densité	: 1900 kg/m ³
Hydrosolubilité	: 108 g/l (25 °C) soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 160 °C
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Explosibilité	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : env. 126,07 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Réagit violemment avec des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Risque d'explosion. Peut provoquer un incendie.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures élevées.
Décomposition thermique : > 160 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants. Métaux alcalins. Mercure, alcool furfurylique, Argent

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Acide formique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 : 375 mg/kg (Rat) (Aucune directive n'a été appliquée)

Inhalation

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Dermale

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Risque de lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM**Sensibilisation**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Souris) (OCDE ligne directrice 429)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Pas de références expérimentales disponibles pour la cancérogénicité.
Mutagénicité : Test de Ames: négatif
N'a pas montré d'effets mutagènes sur les cellules germinales
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

LOAEL : 150 mg/kg(Oral(e))

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6

Toxicité aiguë**Poisson**

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

CL50 : 160 mg/l (Poissons d'eaux douce; 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 162,2 mg/l (Daphnia (Daphnie); 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

: 80 mg/l (algue; 8 jr) (Toxicité pour les algues)

12.2. Persistence et dégradabilité

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Persistence et dégradabilité**Persistence**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 40 % (par rapport à: Consommation d'O₂; Durée d'exposition: 5 jr)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE ligne directrice 107)
: log Pow < 1
Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Mobilité

Sol : Modérément mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Résultat :

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
-------------------	---------------------------------	--------------------------

Information écologique supplémentaire

Résultat : donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 205-634-3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

État actuel de notification acide oxalique dihydraté:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-844
ISHL (JP)	OUI	(2)-844
PICCS (PH)	OUI	
NZIOC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Abréviations et acronymes

STOT	
toxicité spécifique pour certains organes cibles	SVHC

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

substance extrêmement préoccupante	UVCB
substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques très persistant et très bioaccumulable	vPvB
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	concentration prédite sans effet

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

- Autres informations :
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.
 - Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.
 - Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle - solide	3	5, 6a, 6b, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 21, 22	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2423
2	Utilisation industrielle - liquide	3	5, 6b, 6a, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2421
3	Utilisation professionnelle - solide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2427
4	Utilisation professionnelle - liquide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2425
5	Utilisation privée	21	NA	9a, 31, 35	NA	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2437

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle - solide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</p> <p>SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport</p> <p>SU18: Fabrication de meubles</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p> <p>SU23: Récupération</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles</p> <p>PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/ métaux) à haute température; dans un cadre industriel</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p>
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an.; Rejet intermittent
	Exposition continue	Rejet continu
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisées ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC22

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Entreposer séparément les vêtements de travail.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

ERC3	---	STP	---	---	0,0001
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC22: ECETOC TRA worker V3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,010mg/m ³	0,001
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m ³	0,156
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m ³	0,156
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m ³	0,312
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m ³	0,312
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,250mg/m ³	0,078
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des	2mg/m ³	0,125

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

		travailleurs par inhalation.		
PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m ³	0,031
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC14	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC14	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg/jour	0,085
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m ³	0,031
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070
PROC22	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC22	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,849mg/kg/jour	0,211

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation industrielle - liquide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	<p>SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois</p> <p>SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</p> <p>SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9: Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)</p> <p>SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</p> <p>SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</p> <p>SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport</p> <p>SU18: Fabrication de meubles</p> <p>SU19: Bâtiment et travaux de construction</p> <p>SU20: Services de santé</p> <p>SU23: Récupération</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p>
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an., Rejet intermittent

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

	Exposition continue	Rejet continu
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisées ou déchargés avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Entreposer séparément les vêtements de travail.	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC7)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001
ERC3	---	STP	---	---	0,08
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15:
ECETOC TRA worker V3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,038mg/m ³	0,002
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,375mg/m ³	0,023
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,125mg/m ³	0,070
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,563mg/m ³	0,035
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC10	---	Exposition cutanée des	1,371mg/kg/jour	0,340

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

		travailleurs.		
PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,085

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation professionnelle - solide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité journalière par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an:; Rejet intermittent
	Exposition continue	Rejet continu
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation	Porter un vêtement de protection approprié.	

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Entreposer séparément les vêtements de travail.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

PROC10, PROC11, PROC15, PROC21: ECETOC TRA worker V3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,200mg/m ³	0,012
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,020mg/m ³	0,001
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,600mg/m ³	0,037
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation professionnelle - liquide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité journalière par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an:; Rejet intermittent
	Exposition continue	Rejet continu
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Ne laissez pas le produit atteindre les égouts
	Méthodes d'élimination	Les déchets doivent être jetés avec les déchets ménagers

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Entreposer séparément les vêtements de travail.
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC10, PROC11)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

PROC10, PROC11, PROC15, PROC21: ECETOC TRA worker V3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	7,503mg/m ³	0,468
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité journalière par site	10 g/jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an.; Rejet intermittent

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC31, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	10 g
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	non requis

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Consommateurs

PC9a, PC31, PC35: ECETOC TRA worker V3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a, PC31, PC35	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,02mg/m ³	0,018
PC9a, PC31,	---	Exposition cutanée du	0,238mg/kg/jour	0,20

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE CRISTAUX OXAQUIM

PC35

consommateur

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.